

Communiqué de presse

CP/SG/18/JT/12

Paris, le 28 septembre 2012

L'Organisation internationale de la Francophonie et la Cour pénale internationale signent un Accord de coopération

Le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, et le Président de la Cour pénale internationale (CPI), Sang-Hyun Song, ont signé, ce vendredi 28 septembre 2012, un Accord de coopération entre les deux Institutions. Signé au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Paris, cet accord vise à renforcer et à développer la coopération entre les deux organisations.

« Je me réjouis qu'en cette année du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, l'Organisation internationale de la Francophonie formalise solennellement son engagement à vos côtés », a déclaré Abdou Diouf à cette occasion. « Je suis persuadé que nous avons le devoir et la responsabilité de tout mettre en œuvre pour que la juridiction permanente que vous présidez, puisse toujours mieux exercer ses compétences », a-t-il ajouté à l'attention du Président Song.

« Dès le début, l'Organisation internationale de la Francophonie a apporté à la CPI un soutien sans faille », a déclaré le Président de la CPI le Juge Sang Hyun Song. « La signature de cet accord de coopération est une évolution naturelle pour nos deux organisations, qui partagent des valeurs d'une importance fondamentale pour l'humanité », a souligné le Président. « Notre coopération renforcée sera essentielle afin de promouvoir la paix, les droits de l'homme et l'état de droit », a-t-il ajouté.

Concrètement, cet accord favorisera davantage la mise en œuvre d'actions communes en faveur de la promotion du droit international humanitaire, le partage et l'échange d'informations, l'invitation régulière et réciproque aux réunions et conférences organisées par chacune des deux institutions, et le développement de synergies entre les organes de la Cour et l'OIF. Un tel dispositif est de nature à contribuer au renforcement de la lutte contre l'impunité et à conforter la présence et l'expression de la diversité des cultures juridiques au sein de la Cour.

Aujourd'hui, alors que 51 États membres ou observateurs de la Francophonie sont parties au Statut de Rome, l'OIF continue à encourager la ratification du Statut par ses États membres, ce d'autant plus que l'actualité internationale tend à mettre particulièrement en exergue l'utilité et la nécessité d'un dispositif pénal permanent de lutte contre l'impunité et les crimes de guerre et de génocide.

Pour rappel, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte 56 États et gouvernements et 19 observateurs. www.francophonie.org

CONTACTS

Organisation internationale de la Francophonie :
Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général
julie.tilman@francophonie.org Tél. + 33.1.44.11.12.68